

## CONSEIL FEDERAL D'APPEL

15 OCTOBRE 2015

Suite à ses agissements à l'occasion de l'inscription du bateau IDEFIX à l'édition du Spi Ouest-France Intermarché 2015 dans la catégorie OSIRIS 1, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur René BARNABE.

Le Conseil Fédéral d'Appel, réuni le 15 octobre 2015, infirme sur le fond la décision de la Commission Nationale de Discipline en date du 27 juillet 2015 et réforme la sanction en décidant que :

1°) Le bateau IDEFIX de Monsieur René BARNABE est exclu du classement de toutes les manches et du classement général final de l'édition du Spi Ouest-France Intermarché 2015.

2°) Monsieur René BARNABE est sanctionné d'une interdiction de compétition jusqu'au 15 juillet 2016.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISSA, du C.M.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72